

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 33

-----  
N°257  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Madame Soizig NEDELEC	Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

---

MAIRE/

**OBJET : Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques, et notamment ses articles L.2123-7, L2123-8 et R 2123-16 ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu la délibération n°130 du 29 juin 2017 portant transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et adhésion à l'option Vélib' ;

Vu le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion joint en annexe ;

Considérant la décision d'implanter 13 stations sur notre territoire, dont 12 dès 2018 ;

Considérant la nécessité de déterminer les conditions de financement et de gestion des relations entre la commune d'Aubervilliers, Plaine Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à mettre au point et à signer la convention susmentionnée ainsi que les éventuelles modifications successives.

**DIT** que ces dépenses seront imputées sur le budget de la commune (imputation 701/815/65548/VELIB).

Reçu en préfecture le : 15/12/17  
Publié le : 15/12/17  
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),  
Silvère ROZENBERG

